

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Michèle ESCHLIMANN

N° CD/2018/015 - 310 -
Avis sur le Projet Régional de Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'émettre un avis favorable sur le Projet Régional de Santé proposé par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est ;

- propose à l'ARS Grand Est, dans le cadre d'une gouvernance partagée, d'associer le Département du Bas-Rhin comme partenaire privilégié de l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation conjointe des plans d'actions départementaux qui viendront en déclinaison du Projet Régional de Santé ;

Cette gouvernance partagée se situerait à plusieurs niveaux :

* L'association du Département, comme partenaire privilégié de l'ARS, dans le COPIL départemental restreint qui sera mis en place pour décliner en plans d'actions départementaux les différents axes du PRS (accès aux soins de proximité, accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap,...). Cette participation pourrait se concrétiser au travers d'une charte d'engagement réciproque à conclure entre l'ARS et le Département.

* Le co-pilotage sur le territoire départemental de la mise en œuvre de contrats locaux de santé médico-sociaux ;

- décider d'approuver les propositions complémentaires mentionnées en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1119144-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18